

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 31 mars 2023 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 4 avril 2023.

Ordre du Jour

- Budget de la Commune
 - Vote du Compte de gestion 2022
 - Vote du Compte administratif 2022
 - Affectation du résultat de l'exercice 2022
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote du budget primitif 2023
- SIEML – Validation travaux d'extension du réseau génie civil Telecom
- Participation à la SPL ALTER PUBLIC – désignation des représentants
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre avril deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M. DAGUIN, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, FRÉMY, MOUKADEME, PAULT, SÉCHET MM. CUVELIER, MEUNIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M QUILEZ qui donne procuration à Mme SECHET et M PEILLOIN qui donne procuration à M DAGUIN.

Secrétaire de séance : M ROUSSEL

Le compte rendu de la séance du 7 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
--

Madame le Maire présente le compte de gestion établi par la Trésorerie pour l'exercice comptable 2022 du budget Principal.

DCM 2023-15 - Budget principal – approbation du compte de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion 2022 du Receveur municipal sans observations.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2022 de la Commune. Puis elle se retire et ne prend pas part au vote.

DCM 2023-16 - Budget principal – approbation du compte administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le compte administratif qui se présente comme suit :

- section de fonctionnement :	dépenses :	1 478 691.81 €
	recettes :	1 583 921.37 €
	excédent de l'exercice :	105 229.56 €
	excédent cumulé :	205 229.56 €
- section d'investissement :	dépenses :	374 974.74 €
	recettes :	753 507.92 €
	excédent de l'exercice :	378 533.18 €
	excédent cumulé :	503 237.49 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- ⇒ 100 000 € en report au c/002 de la section de fonctionnement
- ⇒ 105 229.56 € au c/1068 de la section d'investissement (arrondi à 105 229 € sur le BP)

DCM 2023-17 - Budget principal – affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le montant du résultat de fonctionnement qui s'élève à 205 229.56 €, considérant l'excédent cumulé d'investissement qui s'élève à 503 237.49 € et le montant des restes à réaliser qui s'élève à 120 412, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 100 000 € en report de la sc/1068 de la section d'investissement
- 105 229.56 € au c/1068 de la section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Mme le Maire présente le prévisionnel de fiscalité locale élaboré par la DGFIP et rappelle les taux votés en 2022 :

Taxe sur le foncier bâti	39.28 %
Taxe sur le foncier non bâti	37.60 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	11.97 %

Le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- 6 favorables à une augmentation de 3%
- 10 favorables à une augmentation de 4%

DCM 2023-18 – Vote des taux des impôts locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation de 4 % des taux qui se traduit comme suit :

Taxe sur le foncier bâti	40.85 %
Taxe sur le foncier non bâti	39.10 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	12.45 %

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme le Maire présente le budget primitif 2023 de la Commune.

DCA 2023-19 – Vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter le budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 633 204.00 €
- Section d'investissement : 1 275 218.00 €

Il est proposé, et accepté, que l'indemnité précédemment perçue par le conseiller délégué à la voirie soit reportée sur Madame le Maire et Monsieur le premier adjoint, qui ont repris cette compétence.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, vote favorablement à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal remercie les élus et les personnels communaux du travail réalisé.

SIEML – VALIDATION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU GENIE CIVIL

Lors de sa séance du 06/12/2022, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur l'extension du réseau génie civil télécom, destiné à desservir le secteur du Pas Chauveau (terrain de pétanque et le terrain de M Rabby), dont le montant estimatif s'élevait à 17 160 € TTC.

A la suite de cet accord, le SIEML a transmis un avant-projet détaillé dont le montant s'élève à 10 825.26 € TTC.

DCM 2023-20 – Participation financière aux travaux d'alimentation en énergie Basse Tension réalisés par le SIEML

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la participation financière aux travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) fixée à 10 825.26 €.

PARTICIPATION A LA SPL ALTER PUBLIC – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé la prise de participation au capital de la SPL ALTER PUBLIC. Cette entrée dans la SPL nécessite la désignation de membres représentants la Commune au sein des instances.

DCM 2023-21 – Désignation des représentants à la Société Alter Public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète sa délibération précédente et désigne les membres élus comme suit :

- **Monsieur Benoit DAGUIN** pour siéger au sein de l'Assemblée spéciale d'Alter Public prévue à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, ses fonctions prendront effet à la date de l'inscription de Mozé-sur-Louet dans les comptes d'actionnaires de la SPL, qui sera autorisé à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de ce mandat qui pourraient lui être proposées par la SPL ;
- **Monsieur Benoit DAGUIN** pour représenter Mozé-sur-Louet aux assemblées générales de la SPL Alter Public et **Monsieur Flavien MEUNIER** pour le/la suppléer en cas d'empêchement.

Commune de Mozé sur Louet – Séance de Conseil Municipal du 4 avril 2023

- **Monsieur Benoit DAGUIN** pour représenter Mozé-sur-Louet à la Commission des Marchés de la SPL Alter Public et **Monsieur Flavien MEUNIER** pour le/la suppléer en cas d'empêchement.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
--

QUESTIONS DIVERSES

La séance du conseil municipal est achevée.

Fait à Mozé sur Louet, le 6 avril 2023
Le Maire
Joelle BAUDONNIERE